

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-51/SG/CD prorogeant d'un an les dispositions transitoires de l'article 4 de la délibération n° 230/7°L complétant la délibération n° 489/6° L du 24 mai 1968 portant institution d'un régime de retraites pour les membres de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issa.

n° 73-51/SG/CD

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
10 janvier 1973

Numéro JO  
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro  
25 janvier 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 321/7e L du 4 janvier 1973 de la Chambre des Députés prorogeant d'un an les dispositions transitoires de l'article 4 de la délibération n° 230/7e L complétant la délibération n° 489/6°L du 24 mai 1968 portant institution d'un régime de retraites pour les membres de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas.